



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



11110/12

(OR. en)

PRESSE 257

PR CO 35

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3173^e session du Conseil

Environnement

Luxembourg, le 11 juin 2012

Présidents **M. Martin LIDEGAARD**
Ministre du climat, de l'énergie et de la construction du
Danemark
M^{me} Ida AUKEN
Ministre de l'environnement
du Danemark

P R E S S E

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 8352 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

11110/12

1
FR

Principaux résultats du Conseil

Les ministres de l'environnement ont adopté des conclusions sur l'établissement d'un cadre pour un septième programme d'action de l'UE pour l'environnement (PAE) et sur la préparation de deux réunions internationales sur la biodiversité et la biosécurité, qui auront lieu à Hyderabad, en Inde, en octobre 2012.

Au cours du déjeuner, les ministres ont discuté de la façon de prolonger le financement de la lutte contre le changement climatique entre 2013 et 2020, dans la perspective de la CdP 18, qui se tiendra à Durban, et au-delà.

Après le déjeuner, les ministres ont tenu un débat d'orientation sur la proposition de décision relative aux règles comptables et aux plans d'action concernant les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre résultant des activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF).

En outre, le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence sur l'avancement de la feuille de route pour la transition vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050.

SOMMAIRE¹

PARTICIPANTS	4
---------------------------	----------

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

SEPTIÈME PROGRAMME D'ACTION DE L'UE POUR L'ENVIRONNEMENT (PAE)	6
BIODIVERSITÉ ET BIOSÉCURITÉ	7
UTILISATION DES TERRES, CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET FORESTERIE (UTCATF).....	8
FEUILLE DE ROUTE VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLE INTENSITÉ DE CARBONE À L'HORIZON 2050.....	10
DIVERS	11
Préparation de la conférence Rio+20 des Nations unies sur le développement durable.....	11
Propositions législatives actuelles.....	11
Échange de quotas d'émission dans le secteur de l'aviation.....	12
Programme de travail de la prochaine présidence	12

AUTRES POINTS APPROUVÉS

ENVIRONNEMENT

– Gestion internationale des produits chimiques - <i>Conclusions du Conseil</i>	13
– Culture des OGM	13

PÊCHE

– Plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge - Adoption.....	14
---	----

BUDGET

– Excédent de l'exercice 2011	14
-------------------------------------	----

- ¹
- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 - Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 - Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

PARTICIPANTS

Belgique:

M^{me} Evelyn HUYTEBROECK

Ministre chargée de l'environnement, de l'énergie, de la politique de l'eau, de la rénovation urbaine, de la lutte contre l'incendie et de l'aide médicale urgente et du logement

Bulgarie:

M^{me} Nona KARADJOVA

Ministre de l'environnement et des eaux

République tchèque:

M. Tomáš CHALUPA

Ministre de l'environnement

Danemark:

M^{me} Ida AUKEN

M. Martin LIDEGAARD

Ministre de l'environnement

Ministre du climat, de l'énergie et du bâtiment

Allemagne:

M. Peter ALTMAIER

Ministre fédéral de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire

Estonie:

M^{me} Keit PENTUS

Ministre de l'environnement

Irlande:

M. Phil HOGAN

Ministre de l'environnement, de la communauté et des collectivités locales

M. Jimmy DEENIHAN

Ministre des arts, du patrimoine et des affaires gaéliques

Grèce:

M. Andreas PAPASTAVROU

Représentant permanent adjoint

Espagne:

M. Miguel ARIAS CAÑETE

Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement

M. Francisco Javier FERNÁNDEZ GONZÁLEZ

Ministre de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme du gouvernement de Cantabrie

France :

M^{me} Nicole BRICQ

Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Italie:

M. Marco PERONACI

Représentant permanent adjoint

Chypre:

M. Sofoklis ALETRARIS

Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement

Lettonie:

M. Juris ŠTĀLMEISTARS

Représentant permanent adjoint

Lituanie:

M. Gediminas KAZLAUSKAS

Ministre de l'environnement

Luxembourg:

M. Marco SCHANK

Ministre du logement, ministre délégué au développement durable et aux infrastructures

M. Claude WISELER

Ministre du développement durable et des infrastructures

Hongrie:

M. Pál KOVÁCS

Secrétaire d'État chargé du changement climatique et de l'énergie

Malte:

M. Mario DE MARCO

Ministre du tourisme, de l'environnement et de la culture

Pays-Bas:

M. Derk OLDENBURG

Représentant permanent adjoint

Autriche:

M. Harald GÜNTHER

Représentant permanent adjoint

Pologne:

M. Marcin KOROLEC
M^{me} Beata JACZEWSKA

Ministre de l'environnement
Sous-secrétaire d'État au ministère de l'environnement

Portugal:

M^{me} Assunção CRISTAS

Ministre de l'agriculture, de la mer, de l'environnement et
de l'aménagement du territoire
Secrétaire d'État à l'environnement et à l'aménagement du
territoire

M. Pedro AFONSO DE PAULO

Roumanie:

M. Cristian BADESCU

Représentant permanent adjoint

Slovénie:

M^{me} Marjeta PETERLIN

Secrétaire d'État au ministère de l'agriculture et de
l'environnement

Slovaquie:

M. Peter ZIGA

Ministre de l'environnement

Finlande:

M. Ville NIINISTÖ

Ministre de l'environnement

Suède:

M^{me} Lena EK

Ministre de l'environnement

Royaume-Uni:

M^{me} Caroline SPELMAN

Secrétaire d'État chargée de l'environnement, de
l'alimentation et des questions rurales

M. Stewart STEVENSON

Ministre de l'environnement et du changement climatique
(Écosse)

Commission :

M^{me} Connie HEDEGAARD
M. Janez POTOČNIK

Membre
Membre

Le gouvernement de l'État en voie d'adhésion était représenté comme suit:

Croatie

M. Hrvoje DOKOZA

Vice-ministre de la protection de l'environnement et
de la nature

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

SEPTIÈME PROGRAMME D'ACTION DE L'UE POUR L'ENVIRONNEMENT (PAE)

Le Conseil a adopté des conclusions (doc. [11186/12](#)) établissant le cadre d'un septième programme d'action de l'UE pour l'environnement (PAE), destiné à succéder au programme actuel¹, qui expire le 22 juillet 2012.

Le Conseil souligne, dans ses conclusions, que le septième PAE devrait définir les éléments clés de la politique future en matière d'environnement, qui devraient être liés à la stratégie Europe 2020 et à d'autres stratégies pertinentes, notamment la stratégie de l'UE en faveur du développement durable. Il préconise également une perspective ambitieuse et mobilisatrice à l'horizon 2050, fondée sur une économie européenne inclusive, verte et compétitive, qui préserve l'environnement et la santé pour les générations actuelles et futures. Deux éléments essentiels du septième PAE sont mis en exergue: 1) le renforcement et l'amélioration de la mise en œuvre de la politique et de la législation existantes dans le domaine de l'environnement et 2) la transition vers une économie verte.

La Commission a hésité assez longtemps à envisager un 7^e PAE, faisant valoir que les préoccupations d'ordre environnemental étaient déjà prises en compte par la stratégie Europe 2020 et ses initiatives phares et qu'un programme spécial dans ce domaine n'était donc pas réellement nécessaire. Le Conseil, qui ne partageait pas cet avis, a invité à plusieurs reprises la Commission à présenter une proposition relative à un 7^e PAE. Le 10 octobre 2011, le Conseil a adopté des conclusions (doc. [15384/11](#)) dans lesquelles il invitait la Commission à présenter au début de 2012 un programme destiné à succéder au 6^e PAE et à traiter notamment les défis et les objectifs mentionnés au point 4 des conclusions du Conseil du 20 décembre 2010 intitulées "Améliorer les instruments en matière de politique environnementale" (doc. [5302/11](#)). Dans sa résolution du 20 avril 2012, le Parlement européen a en outre engagé la Commission à présenter sans tarder une proposition en vue d'un 7^e PAE.

Lors de la session du Conseil d'aujourd'hui, la Commission a confirmé qu'elle comptait présenter une proposition en vue d'un 7^e PAE avant la fin de cette année, en s'appuyant sur la feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources et sur la perspective à l'horizon 2050 de la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité, tout en tenant compte de la feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050.

¹ JO L 242 du 10.9.2002.

BIODIVERSITÉ ET BIOSÉCURITÉ

Le Conseil a adopté des conclusions (doc. [11189/12](#)) établissant la position de l'UE et fournissant des orientations en vue de deux réunions internationales sur la biodiversité et la biosécurité:

- la onzième réunion de la Conférence des Parties (CdP 11) à la convention sur la diversité biologique (CDB) (Hyderabad, Inde, du 8 au 19 octobre 2012). Les conclusions permettront à l'UE de disposer d'une position de négociation solide lors de la CdP 11 à la CDB sur trois points importants de l'ordre du jour: le plan stratégique en faveur de la biodiversité 2011-2020, la mobilisation des ressources et la biodiversité marine;
- la sixième réunion de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au protocole de Carthagène sur la biosécurité (CdP/RdP 6) (Hyderabad, Inde, du 1^{er} au 5 octobre 2012). Le chapitre II des conclusions résume les priorités de l'UE pour la prochaine CdP/RdP 6. Cette réunion marquera une étape importante en vue de consolider les activités entreprises dans le cadre du protocole de Carthagène et d'améliorer sa mise en œuvre.

Pour de plus amples informations, voir cette [note d'information](#).

UTILISATION DES TERRES, CHANGEMENT D'AFFECTATION DES TERRES ET FORESTERIE (UTCATF)

Le Conseil tiendra un débat d'orientation sur la proposition de décision relative aux règles comptables et aux plans d'action concernant les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre résultant des activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF) (doc. [7639/12](#) + [ADD 1](#) + [ADD 2](#)), sur la base de deux questions préparées par la présidence (doc. [10244/12](#)).

L'objectif de la proposition est d'établir un cadre législatif harmonisé définissant des règles détaillées et rigoureuses de comptabilisation applicables au secteur, comme première étape sur la voie de son inclusion dans les engagements pris par l'UE en matière de lutte contre le changement climatique. La proposition vise en particulier à rendre plus visibles les efforts d'atténuation consentis dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et dans les industries connexes, à servir de base pour la définition de mesures d'incitation adéquates, par exemple dans le cadre de la politique agricole commune, et à uniformiser les règles du jeu entre les États membres.

La Commission propose que les États membres établissent, pour chaque période comptable, des plans d'action nationaux sur des mesures pour limiter ou réduire les émissions et pour entretenir ou renforcer les absorptions provenant du secteur UTCTAF. Les plans d'action nationaux visent à stimuler le potentiel d'atténuation du secteur, en augmentant la visibilité des mesures prises et en favorisant les bonnes pratiques.

Les ministres se sont penchés sur deux questions essentielles: l'approche progressive proposée et ses implications, ainsi que le rôle et la mise en œuvre des plans d'action nationaux proposés.

D'une manière générale, les États membres ont bien accueilli la proposition de la Commission et son approche progressive. En ce qui concerne le calendrier et les conditions pour la deuxième étape (celle de la prise en compte formelle du secteur dans le cadre des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre pris par l'Union), différents points de vue ont été exprimés. Pour certaines délégations, il faudrait passer à cette étape dès que possible alors que, pour d'autres, elle est liée à de nouveaux engagements ou à une révision des engagements pris en la matière. La présidence a conclu que cette question complexe devait faire l'objet d'un examen plus approfondi, qui tienne compte du contexte de la politique de l'UE dans le domaine climatique au sens large.

Il a été jugé très important, d'une manière générale, de veiller à ce que la proposition soit compatible avec les décisions prises dans le cadre de la CCNUCC.

En ce qui concerne les plans d'action nationaux, les ministres sont convenus dans l'ensemble de l'importance de stimuler le potentiel d'atténuation du secteur UTCATF et de rendre plus visibles les efforts d'atténuation consentis par les agriculteurs, les propriétaires forestiers et toutes les autres parties prenantes. En outre, de nombreuses délégations ont observé que ce secteur ne devrait pas être considéré isolément mais bien de façon intégrée, et en tirant parti des synergies avec les politiques existantes au niveau national et de l'UE. Plusieurs ministres ont souligné qu'il fallait éviter toute charge administrative inutile ou tout double emploi, et qu'il y avait lieu de tenir compte de la situation à l'échelle nationale ainsi que des compétences à chaque niveau. Plusieurs délégations ont estimé que c'étaient les États membres eux-mêmes qui étaient les mieux placés pour prendre les mesures appropriées.

Les principes directeurs résultant de ce débat seront pris en compte pour faire avancer les discussions et pour réaliser des progrès sur ce dossier.

FEUILLE DE ROUTE VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLE INTENSITÉ DE CARBONE À L'HORIZON 2050

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la communication de la Commission intitulée "Feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050" (doc. [7505/11](#)), qui vise à définir une trajectoire viable et rentable à l'horizon 2050. Cette feuille de route est l'un des principaux éléments de l'initiative phare intitulée "Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources", qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie Europe 2020.

La feuille de route a fait l'objet de travaux pendant les présidences hongroise et danoise et, par deux fois, le Conseil a été tout proche d'un accord sur les conclusions. Selon les conclusions de la présidence présentées en mars et soutenues par 26 délégations, le Conseil devrait continuer de suivre périodiquement ces questions et y revenir dès que possible, compte tenu des travaux en cours et futurs.

DIVERS**Préparation de la conférence Rio+20 des Nations unies sur le développement durable**

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence et la Commission en ce qui concerne la préparation de la conférence Rio+20 des Nations unies sur le développement durable, qui se tiendra à Rio de Janeiro, du 20 au 22 juin.

Cette conférence marquera le 20^e anniversaire de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992, qui avait également été organisée à Rio de Janeiro, et le 10^e anniversaire du Sommet mondial sur le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg en 2002. Elle sera axée sur deux thèmes: a) l'économie verte dans le cadre du développement durable et l'élimination de la pauvreté; et b) le cadre institutionnel dans lequel s'inscrit le développement durable.

Propositions législatives actuelles

Le Conseil a été informé par la présidence de l'état d'avancement des travaux concernant deux propositions législatives:

- la proposition de règlement relative à l'établissement d'un programme pour l'environnement et l'action pour le climat (LIFE) pour la période 2014-2020. Cette proposition a pour objet d'améliorer l'efficacité de l'actuel programme LIFE+ de manière à l'adapter aux nouveaux défis à relever et à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020. Le Conseil a consacré un débat d'orientation à la proposition le 9 mars 2012 et la présidence a élaboré un premier projet de compromis sur cette base. Les négociations sont en cours au sein des instances préparatoires. Selon la note de la présidence (doc. [10788/12](#)), la principale question en suspens est l'équilibre géographique ainsi que les enveloppes nationales;
- la proposition de directive établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau (substances prioritaires). Cette proposition concerne le réexamen de la liste des substances prioritaires pour la politique dans le domaine de l'eau, c'est-à-dire les substances chimiques recensées parmi celles qui présentent un risque significatif pour ou via l'environnement aquatique au niveau de l'UE; cette liste figure à l'annexe X de la directive-cadre sur l'eau¹. Elle doit être réexaminée à la suite de l'examen des substances prioritaires prévu par la directive-cadre sur l'eau et la directive sur les normes de qualité environnementale (DNQE)². Les discussions au sein des instances préparatoires du Conseil se poursuivent. Les principales questions en suspens portent sur la liste des substances prioritaires et des substances dangereuses prioritaires, les mesures prévues dans la directive-cadre sur l'eau concernant les substances persistantes, bioaccumulables et toxiques, ainsi que le nouveau mécanisme comprenant une liste de surveillance (doc. [10741/12](#)).

¹ [Directive 2000/60/CE.](#)

² [Directive 2008/105/CE.](#)

Échange de quotas d'émission dans le secteur de l'aviation

Le Conseil a pris note des informations communiquées oralement par la Commission sur l'avancement de l'intégration des activités du secteur de l'aviation dans le système d'échange de quotas d'émission de l'UE.

Programme de travail de la prochaine présidence

Le ministre chypriote a informé le Conseil des priorités environnementales de la future présidence chypriote.

La présidence mettra un accent particulier sur la gestion des ressources en eau et sur l'adaptation aux changements climatiques. En outre, elle facilitera le processus d'élaboration du "plan pour l'eau" et l'adoption de conclusions du Conseil.

Par ailleurs, la présidence chypriote s'efforcera de dégager des accords politiques ou en première lecture sur la surveillance et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre, sur les émissions et les absorptions résultant des activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF), sur les substances prioritaires dans l'eau, etc.

Quels que soient les résultats de la conférence Rio+20, Chypre considère que le développement durable devrait rester prioritaire aux niveaux national, régional et mondial. C'est pourquoi la future présidence s'emploiera à garantir un suivi efficace en faisant adopter des conclusions.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

ENVIRONNEMENT

Gestion internationale des produits chimiques - Conclusions du Conseil

Le Conseil a adopté des conclusions (doc. [10765/12](#)) dans la perspective de deux négociations internationales sur la gestion des produits chimiques:

- la conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (Nairobi, Kenya, du 17 au 21 septembre 2012);
- la réunion du comité intergouvernemental de négociation sur le mercure (Punta del Este, Uruguay, du 27 juin au 2 juillet 2012).

Les conclusions visent à définir la position de l'UE et à fournir des orientations en vue de ces négociations internationales sur la gestion des produits chimiques.

Pour de plus amples informations, voir cette [note d'information](#).

Culture des OGM

Le Conseil a pris note du rapport d'avancement de la présidence (doc. *10883/1/12 REV 1*) sur une proposition de règlement modifiant la directive 2001/18/CE en ce qui concerne la possibilité pour les États membres de restreindre ou d'interdire la culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sur leur territoire.

La proposition a pour objectif d'insérer, dans le cadre réglementaire de l'UE en la matière, une base juridique autorisant les États membres à limiter ou à interdire, sur tout ou partie de leur territoire, la culture d'OGM qui ont été autorisés au niveau de l'UE.

La présidence danoise a présenté un texte de compromis au Conseil en mars 2012. Bien qu'un grand nombre d'États membres aient été en mesure d'accepter la proposition de la présidence, il n'a pas encore été possible d'arriver à un accord au niveau du Conseil (doc. [7478/12](#)).

Le rapport note que, depuis la session de mars du Conseil "Environnement", la présidence a organisé des consultations informelles avec les délégations pour voir comment elles pourraient modifier leur position. Bien que des progrès notables aient été accomplis, la présidence conclut qu'un accord politique ne peut pas être atteint sur le dossier des OGM.

PÊCHE

Plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge - Adoption

Le Conseil a adopté une modification au règlement (CE) n° 302/2009 relatif à un plan pluriannuel de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée, à la suite d'un accord en première lecture avec le Parlement européen (doc. [16/12](#)).

Lors de sa réunion annuelle de 2010, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) a adopté une recommandation modifiant le plan de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée.

En vue de reconstituer le stock, le plan de la CICTA a été modifié pour prévoir une nouvelle diminution du total admissible des captures (TAC) et renforcer les mesures de réduction de la capacité de pêche ainsi que les mesures de contrôle, particulièrement en ce qui concerne les opérations de transfert et de mise en cage des thons rouges d'élevage.

La Communauté est partie à la CICTA depuis 1997 et les recommandations sont contraignantes pour les parties contractantes qui ne s'y sont pas opposées. L'UE doit donc appliquer les recommandations adoptées.

La proposition a pour objectif de transposer dans le droit de l'UE la recommandation de la CICTA modifiant le plan de reconstitution des stocks de thon rouge dans l'Atlantique Est et la Méditerranée.

BUDGET

Excédent de l'exercice 2011

Le Conseil a adopté sa position concernant le projet de budget rectificatif n° 3 au budget général de l'UE pour 2012, en acceptant la budgétisation d'un excédent de 1,50 milliard d'euros provenant de l'exercice 2011. Cet excédent résulte d'un sur-enregistrement des recettes (671,3 millions d'euros), d'une sous-exécution des crédits de paiement (728,3 millions d'euros) et d'un solde positif des échanges monétaires (97,4 millions d'euros). La contribution des États membres au budget de l'UE diminuera d'autant.